Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 011-211104344-20260924-2026052-AR

COMMUNE DE VILLEPINTE

ARRÊTÉ

PORTANT MISE À JOUR DU PLU DE LA COMMUNE DE VILLEPINTE ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDTM-SRISC-2026-052 APPROUVANT LA RÉVISION DU PPRi

Le maire de VILLEPINTE,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L562-4 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-60, R151-53 et R153-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SRiSC-2026-052 du 27 mai 2026 approuvant le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi), sur la commune de Villepinte ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu notamment les plans et documents annexés ;

ARRÊTE

Article 1 : Le PLU de la commune de Villepinte est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet est annexé au PLU le dossier de PPRi de la commune de Villepinte.

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à disposition du public, à la Mairie, à la Préfecture et à la DDTM.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant la durée de un (1) mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Fait à Villepinte, le 24 septembre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE VILLEPINTE (11)

Magali FRECHENGUES